Juin - juillet - août 2011

RADAR

Association des détaillants en alimentation du Québec

GUICHETS AUTOMATIQUES PRIVÉS :

des machines en voie d'extinction?

Voir tous les détails dans le Suivi de dossiers en page 11

Cocktail dînatoire des membres-fournisseurs : un évènement à guichets fermés! Page 6 ▮ Loi sur les produits de consommation : Santé Canada persiste et signe Page 12 ▮ Contrebande du tabac : Québec promet 7 escouades mixtes supplémentaires Page 13 ▮ Tournoi de golf de l'A.D.A. : une journée magnifique! Page 20 ▮

NE MANQUEZ PAS LE 56e CONGRÈS ANNUEL DE L'A.D.A.

DU 4 AU 6 NOVEMBRE À MONT-TREMBLANT.

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100, Montréal (Québec) H2X 4C1 • Envoi de poste publication 40013299

SOMMAIRE

Mot du président du conseil 3

Mot du président-directeur général 3

Section membres-fournisseurs 4

Cocktail dînatoire des membres-fournisseurs 6

SUIVI DE DOSSIERS : 11-17

Loi sur les entreprises de services monétaires : La fin des guichets automatiques privés? 11

Nouvelle loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation : on ignore toujours à quoi s'attendre! 12

Frais transactionnels : Les commerçants situés dans les zones sinistrées seront pénalisés 15

SIAL Canada : Une première édition réussie à Toronto! 18

48e Tournoi de golf de l'A.D.A. : Il fallait y être! 20

Chronique placement : les indices boursiers démystifiés 24

Mission prévention : Quand le contrôleur financier est le voleur… 25

Contactez vos présidents régionaux :

ESTRIE
Jean-François Frenette
450-375-0300

OUTAOUAIS
Isabelle Tassé
819-568-5545
819-923-1876

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN/
CÔTE-NORD
Caroline Bouchard
418-543-3387

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/
NORD-DU-QUÉBEC
Julie Pelletier
819-874-7741

BAS-ST-LAURENT
Frédérick D'Amours
418-868-1477

GASPÉSIE
Mathieu Viens
418-364-7380

CENTRE-DU-QUÉBEC
Martin Auger
819-293-6937

QUÉBEC/
CHAUDIÈRE-APPALACHES
Francis Veilleux
418-386-5744
418-390-2300

MONTRÉAL (OUEST)
Enrico Lalonde
514-620-4443

MONTRÉAL (EST)
André Forget
514-493-1230

MAURICIE
Marc DeMontigny
819-376-3028

MONTÉRÉGIE
Michel Lemieux
450-658-1831

Association des détaillants en alimentation du Québec

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100
Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 • 1-800 363-3923
Télécopieur : (514) 849-3021 • info@adaq.qc.ca

L'association des détaillants en alimentation représente les détaillants propriétaires en alimentation du Québec et défend leurs intérêts et leurs droits et ce, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. Une publication exclusive aux membres de l'Association des détaillants en alimentation du Québec. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit être autorisée par l'A.D.A. et porter la mention « Reproduite du RADAR »

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN : 1708-4776

www.adaq.qc.ca

Éditeur
Florent Gravel
fgravel@adaq.qc.ca

Rédactrice en chef
Marie-Hélène Giguère
mgiguere@adaq.qc.ca

Comité de rédaction
Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

Marie-Hélène Giguère
mgiguere@adaq.qc.ca

Conception, infographie
IntraMédia
Hélène Ouellet
houellet@datamark.ca

Illustration
Jacques Laplante
jacques@jacqueslaplante.com

Impression
IntraMédia

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif
Christian Jasmin, Président
Daniel Choquette, Vice-président
Dominic Arsenault, Vice-président
Martin Racicot, Trésorier
André Forget, Secrétaire

Administrateurs
Caroline Bouchard
Jonathan Champagne
Marcel Clermont
Michel Dépatie
Jacques Falardeau
Yan Gladu
Ginette Reid
Mario Sauvé

PERMANENCE DE L'A.D.A.
Florent Gravel *Président-directeur général*
Pierre-Alexandre Blouin *Vice-président, Affaires publiques*
Ginette Desjardins *Adjointe au président-directeur général*
Marie-Hélène Giguère *Agente d'information et de recherche*
Louise Gravel *Responsable de la base de données*
Manon Dextras *Directrice, Finances et administration*

POINTS DE VUE

Christian Jasmin
IGA Famille Jasmin, Marché au Chalet inc.
Ste-Adèle

Président du conseil

« L'innovation » des émetteurs de cartes de crédit?

Le jeudi 12 mai dernier, on annonçait banalement que Québec teste actuellement l'utilisation de cartes de crédit prépayées pour l'indemnisation de sinistrés.

Les détaillants en alimentation du Québec sont totalement en accord avec l'objectif du ministère de la Sécurité publique : venir en aide aux citoyens dans le besoin le plus efficacement possible. Mais est-ce que cela doit se faire à leur détriment?

On ignore le taux spécifique de cette carte, mais avec les frais exorbitants que Visa et Mastercard imposent généralement aux marchands, cette méthode d'indemnisation, si elle était généralisée, pigerait des dizaines de milliers de dollars dans les poches de nos collègues détaillants.

Le modèle de carte prépayée doit être étudié, mais je suis convaincu que d'autres systèmes – par exemple de paiement direct prépayé – permettraient aux sinistrés, au gouvernement et commerçants de gérer une crise intelligemment sans que les commerçants ne soient financièrement pénalisés. Je suis persuadé que le gouvernement ne souhaite pas se faire complice d'une méthode qui aurait comme effet direct de faire fondre la profitabilité des commerçants d'une région, de surcroît sinistrée. L'Union des consommateurs, conscient de l'impact que ces cartes prépayées auraient sur l'économie locale d'une région affectée par une catastrophe, a d'ailleurs émis de sérieuses réserves sur cette pratique.

Confiant que Québec ne prendra pas de décision précipitée, je réitère ma réticence à l'adoption d'une méthode d'indemnisation de victimes de sinistres via les cartes de crédit prépayées.

Une autre annonce récente a retenu mon attention : l'arrivée aux États-Unis de la carte « Visa Pay Roll ». Il s'agit d'une carte Visa sur laquelle l'employeur verse les salaires des employés afin d'économiser en frais de gestion. Les commerçants deviendraient ainsi les artisans de leur propre malheur en encourageant un déplacement plus rapide des transactions vers le crédit.

Il faudra attendre avant de voir si ce système sera proposé au Canada. Chose certaine, le jour où les salariés d'ici ne recevront plus leur salaire sur leur compte bancaire, mais sur une carte de crédit, nous aurons de graves questions à nous poser, d'ordre économique, mais aussi éthique.

Un été beau et chaud

Sur une note plus joyeuse, je vous souhaite un superbe été. Prenez du temps pour vous, en famille et reposez-vous bien! Revenez-nous en forme et n'oubliez pas de compléter votre inscription au Congrès annuel, qui se tiendra du 4 au 6 novembre prochain au Fairmont Tremblant de Tremblant. Au plaisir et bonne vacances !

Christian Jasmin

Florent Gravel

Président-directeur général

L'espoir fait vivre

Depuis des années, l'A.D.A. répète que la pression doit être accentuée sur l'offre de cigarettes illicites en s'attaquant aux criminels et réseaux informels qui distribuent ces produits partout. Nous sommes convaincus que la voie de la coopération entre commerçants, services de polices municipaux, provinciaux et nationaux et gouvernements des trois paliers est la meilleure. Cette méthode nous permet d'agir ensemble et directement dans les quartiers, d'atteindre les consommateurs et leurs revendeurs sans détour. Nous avons privilégié cette stratégie malgré les voix discordantes qui s'élevent pour douter de son inefficacité.

Aujourd'hui, nous constatons que nous avons « misé sur le bon cheval ». Les chiffres du ministère des Finances sont clairs : la contrebande des produits du tabac a fondu de moitié, et ne représente plus que 20 % du marché. Le programme VITAL, d'abord établi dans les villes de Laval, Montréal et St-Jérôme, a prouvé son efficacité et Québec a choisi de le poursuivre et de réinvestir des fonds pour son développement. Cette année, sept escouades mixtes supplémentaires seront mises sur pied au Québec. Les régions de Valleyfield et de la Montérégie seront priorisées.

Le programme sera confié à ACCÈS-TABAC, sous l'égide du ministère de la Sécurité publique. Tous les grands centres ne seront pas encore couverts, mais avec dix escouades, nous sommes confiants de diminuer l'intérêt du crime organisé à privilégier ce commerce. Espérons que tous les partenaires sauront garder le cap et poursuivre avec rigueur la traque aux contrebandiers et aux fumeurs de cigarettes de contrebande car le 1/5 du marché échappe toujours au commerce légal.

Une journée dont on se souviendra

Dame Nature était de notre côté lors du tournoi de golf annuel, qui s'est déroulé le mardi 24 mai dernier, au club de Golf Elm Ridge de l'Île-Bizard. Certains golfeurs se sont même présentés le matin du départ avec… un chapelet à la main!

Sur le magnifique parcours, plusieurs stations de dégustation et d'animation attendaient les golfeurs. Grâce à chacun de nos généreux commanditaires, nous avons aussi eu droit à un superbe cocktail et à une soirée divertissante. Vous trouverez dans les pages du RADAR quelques clichés de cette belle journée.

Ces évènements seraient impossibles à réaliser sans votre soutien, sans votre participation. Nous vous remercions de votre loyauté et vous souhaitons un bel été et des vacances mémorables! Vous recevrez tous les détails sur notre congrès annuel par la poste vers la fin d'août, mais je vous invite tout de suite à inscrire à votre agenda les dates du 4 au 6 novembre prochain.

Bonnes vacances et à très bientôt!

Florent Gravel

SECTION MEMBRES FOURNISSEURS

Daniel Fradette
Pepsi'Co

Daniel Fradette,
président du Comité de direction des membres-fournisseurs

Chers amis de l'alimentation,

C'est avec beaucoup de joie et de fierté que je vous partage mon message RADAR de cette édition.

En effet, le 20 avril dernier, notre comité des membres fournisseurs de l'A.D.A. a tenu avec un énorme succès son premier cocktail dînatoire. La réponse a été tellement forte que nous avons été forcés de changer de salle à la dernière minute!

J'en profite d'ailleurs pour remercier les gens de la Biosphère, qui nous ont si chaleureusement accueillis pour l'occasion. Quel endroit magnifique pour un tenir un évènement!

Les quelque 200 invités ont eu le privilège d'entendre nos deux conférenciers invités. M. Réal Ménard, président de Boulangerie Canada Bread Ltée a tenu un discours inspirant sur son impressionnant parcours professionnel. M. Pierre Sévigny vice-président principal Exploitation et développement de détail Sobey's Québec, nous a livré un petit cours d'histoire sur la belle ascension des marchands indépendants au Québec, ainsi que le succès obtenu face aux géants de l'époque.

J'en profite pour remercier nos deux excellents conférenciers, M. Ménard et M. Sévigny, pour leur générosité lors de ce cocktail. Nous vous sommes très reconnaissants! Je remercie également M. Rodger Brûlotte, qui a animé avec brio notre évènement, à titre de maître de cérémonie. Nous le remercions également d'avoir publié les photos de notre soirée dans sa célèbre page du Journal de Montréal.

J'aimerais également remercier tous les membres du comité pour leur précieuse contribution à cet évènement. Chacun a su tirer son épingle du jeu et ce, malgré des agendas surchargés!

Je souhaite aujourd'hui réitérer mon message de mobilisation lancé lors du cocktail dînatoire du 20 avril dernier. Le comité travaille excessivement fort pour renforcer notre association et devenir la référence, la voix officielle au niveau de l'industrie alimentaire. Nous souhaitons que cette voix permette aux membres d'adresser des enjeux et de saisir toutes les opportunités qui se présentent dans notre champ d'expertise. C'est pourquoi je compte sur la collaboration de chaque membre fournisseur de l'A.D.A. Nous sommes à ce jour 115 membres actifs, et j'aimerais que chacun d'entre nous puisse amener avec lui une autre personne au Congrès annuel, qui se tiendra cette année du 4 au 6 novembre, au Fairmont Tremblant de Mont Tremblant. Des activités spécifiques aux fournisseurs selon alors organisées.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer et d'ici là, je vous invite à soumettre vos idées, opinions ou suggestions afin de nous permettre de continuer à avancer positivement vers l'avenir!

Votre tout dévoué,

Daniel Fradette

Comité de direction des membres-fournisseurs de l'A.D.A.

DANIEL FRADETTE
Pepsi'Co

MARIE-JOSÉE HENRI
Les Boulangeries surgelées Maple Leaf (Canada Bread)

JEAN-FRANÇOIS COURCHESNE
Groupe Chagall inc.

GÉRALD CAYOUETTE
Les Aliments de consommation Maple Leaf

LUC JETTÉ
Brasserie Sleeman ltée

MICHEL A. FORTIN
JTI-Macdonald

MARC SAUVAGEAU
Acosta Canada inc.

RICHARD GAGNON
Savoura

STÉPHANE BOUCHARD
Distribution Régitan Limitée

DOMENIC J. MANCUSO
Saputo inc.

ANNICK GAZAILLE
IGA Gazaille
Ex-présidente A.D.A.

Desjardins &

LE MARCHÉ Végétarien

L'ASSUREUR POUR ENTREPRISES QUI CONNAÎT VOTRE COMMERCE DANS LES MOINDRES DÉTAILS.

CHOISISSEZ VOUS AUSSI UNE SOLUTION D'ASSURANCE SUR MESURE. PARLEZ À UN EXPERT AU 1 888 AFFAIRES (1 888 233-2473).

DesjardinsAssurancesEntreprises.com/Alimentation

Desjardins & Cie

C'est tout Desjardins qui appuie les entreprises.

Desjardins Assurances générales

Coopérer pour créer l'avenir

COCKTAIL PARTENAIRES

Cocktail dînatoire des membres fournisseurs : **une première des plus réussies!**

Le comité organisateur du cocktail dînatoire des membres fournisseurs, qui s'est tenu le 20 avril dernier, a été victime de son succès! Initialement prévu dans le mât du Stade Olympique, l'évènement a dû être déplacé quelques jours avant sa tenue. La réponse avait été si positive qu'il fallait trouver un endroit plus spacieux pour accueillir tous les participants. Le beau problème! Finalement, ce sont près de 200 personnes qui se sont donné rendez-vous à la Biosphère, pour une rencontre à la fois chaleureuse et pertinente entre marchands et fournisseurs.

Forts de ce premier succès, les membres fournisseurs se promettent de répéter l'expérience d'ici la prochaine année. Attention toutefois de ne pas tarder à vous y inscrire le moment venu!

Christian Jasmin, président du Conseil de l'A.D.A., Réal Ménard, président de Boulangerie Canada Bread Ltée et conférencier invité, Pierre Sévigny, vice-président principal Exploitation et développement de détail Sobeys Québec et conférencier invité et Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A. Messieurs Ménard et Sévigny reçoivent une plaque commémorative pour souligner l'apport de leurs parcours professionnels au commerce alimentaire de détail.

Daniel Fradette, président du Comité de direction des membres fournisseurs de l'A.D.A., Rodger Brûlotte, maître de cérémonie, Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A. et Christian Jasmin, président du Conseil de l'A.D.A. Pour l'occasion, un panier d'Aliments du Québec a gracieusement été offert à notre célèbre maître de cérémonie.

Christian Jasmin, président du Conseil de l'A.D.A., Daniel Fradette, président du Comité de direction des membres fournisseurs de l'A.D.A. Marc Leblanc de Sir Solutions, Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A. et Réal Ménard, président de Boulangerie Canada Bread Ltée et conférencier invité. M. Leblanc est l'heureux gagnant d'une participation gratuite au prochain Congrès annuel de l'A.D.A. qui se tiendra du 4 au 6 novembre au Fairmont Tremblant de Mont-Tremblant. Félicitations!

Christian Jasmin, président du Conseil de l'A.D.A., Daniel Fradette, président du Comité de direction des membres fournisseurs de l'A.D.A. Andrée-Anne Poirier de General Mills, Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A. et Pierre Sévigny, vice-président principal Exploitation et développement de détail Sobeys Québec et conférencier invité. Mme Poirier est l'heureuse gagnante d'une participation gratuite au prochain Congrès annuel de l'A.D.A. qui se tiendra du 4 au 6 novembre au Fairmont Tremblant de Mont-Tremblant. Félicitations!

Daniel Fradette, président du Comité de direction des membres fournisseurs de l'A.D.A. entouré de son équipe de fournisseurs et de Ginette Desjardins, adjointe au pdg de l'A.D.A. et organisatrice de l'évènement.

34 LE JOURNAL DE MONTRÉAL | NOUVELLES | MERCREDI 11 MAI 2011

RODGER BRULOTTE

TOUT PARTOUT EN VILLE

Collaboration spéciale

L'Association des détaillants en alimentation

ANNIVERSAIRES

CICL-O-DON

INVITÉS D'HONNEUR

L'AVENIR DE L'ALIMENTATION AU DÉTAIL

CHEMINEMENT DE CARRIÈRE

RÉSEAUTAGE

Merci à Rodger Brûlotte qui a permis à notre évènement d'avoir encore plus de visibilité!

Le cocktail dînatoire proposait aux invités des dégustations de vins, fromages et charcuteries. Tous et toutes se sont bien régalés! Merci à nos commanditaires!

SELON VOUS AVEZ DE BESOIN

INNOVATIONS ALIMENTAIRES CANADA

LE LIEU DE RENCONTRE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE CANADIENNE

VOUS POURRIEZ **GAGNER** **1 DES 2 VOITURES MINI COOPER OU 30 000 $ COMPTANT!***

Des soumissions qui font jaser.

Chez TD Assurance Meloche Monnex, nous connaissons l'importance d'économiser autant que possible. En tant que membre de l'**Association des détaillants en alimentation du Québec**, vous pourriez profiter de tarifs de groupe avantageux et d'autres privilèges exclusifs, grâce à notre partenariat avec votre association. Nous sommes convaincus que nous pouvons rendre l'assurance d'une simplicité sans égal afin que vous puissiez choisir votre protection en toute confiance.

Association des détaillants en alimentation du Québec

Demandez une soumission en ligne au
www.adaq.tdassurance.com
ou téléphonez au 1-866-296-0888
Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.
Samedi, de 9 h à 16 h.

TD

TD Assurance Meloche Monnex est le nom d'affaires de PRIMMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE, laquelle souscrit le programme d'assurances habitation et auto.
En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.
*Aucun achat requis. Le concours se termine le 13 janvier 2012. Chaque gagnant a le choix de son prix, entre une MINI Cooper Classique 2011 (incluant les taxes applicables et les frais de transport et de préparation) d'une valeur totale de 28 500 $, ou un montant d'argent de 30 000 $ canadien. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Concours organisé conjointement avec Sécurité Nationale compagnie d'assurance. Peuvent y participer les membres ou employés et autres personnes admissibles appartenant à tous les groupes employeurs ou de professionnels et diplômés qui ont conclu un protocole d'entente avec les organisateurs et qui, par conséquent, bénéficient d'un tarif de groupe. Le règlement complet du concours, y compris les critères d'admissibilité, est accessible sur le site www.groupe.tdassurance.com. Le prix peut différer de l'image montrée. MINI Cooper est une marque de commerce de BMW AG utilisée sous licence qui n'est pas associée à cette promotion et ne la commandite d'aucune façon.
MD/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.

Tendre Raffiné
Veau de lait du Québec
www.veaudelait.com

Étant soucieux de la satisfaction de votre clientèle, cette dernière mérite ce qu'il y a de mieux.

C'est pourquoi les 250 producteurs de veaux de lait du Québec prodiguent quotidiennement les soins nécessaires afin de produire le meilleur veau qui soit.

Depuis longtemps, le Veau de lait du Québec est reconnu pour sa qualité, sa constance et son uniformité.

Sa viande rosée, tendre et raffinée est hautement appréciée par les consommateurs les plus exigeants.

Acheter du Veau de lait du Québec, c'est encourager les producteurs d'ici!

www.veaudelait.com
/veaudelait

Les Tapis

FlexMédi@

affichage numérique

- DÉMARQUEZ-VOUS
- AUGMENTEZ VOS REVENUS
- PRODUIT INNOVATEUR ET EXCLUSIF

- Voici une nouvelle façon pour vous d'AUGMENTER VOS REVENUS sans aucune gestion ni espace supplémentaire en magasin.
- Opportunité de PROMOUVOIR la marque maison ainsi que de nouveaux produits et ce, À CHAQUE MOIS.
- Parce qu'ils vous offrent une VISIBILITÉ et un IMPACT INCONTOURNABLE.
- Parce qu'ils atteignent une clientèle en lieux de CONSOMMATION DIRECTE.
- Parce qu'ils suscitent et engendrent l'intérêt des consommateurs par leur ORIGINALITÉ et leur QUALITÉ D'IMPRESSION SUPÉRIEURE.

www.flex-media.ca

KIT MÉDIA

Yves Turgeon
Propriétaire
Cell. : 418 333-5076
flexmedia@tlb.sympatico.ca

SUIVI DE DOSSIERS

Voici un aperçu des développements de certains dossiers que nous menons et des nouvelles d'actualités reliées à votre secteur d'activités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou encore pour nous transmettre des renseignements qui nous permettront de mieux documenter nos dossiers.

Guichets automatiques privés : le permis qui « tuera la business »	11
Produits de consommation : qui pourra respecter la loi C-36?	12
Contrebande du tabac : le modèle de VITAL est là pour rester	13
Environnement : le retour de Recyc-Québec	13
Frais transactionnels : les commerces en zone sinistrée pénalisés	15
Prix de l'essence : le prix plafond fait parler	16
Traçabilité de la viande bovine : le rapport final du MAPAQ en juin	17
Prix du lait : la RMAAQ attend des propositions	17

LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES :

La fin des guichets automatiques privés?

Lorsque le gouvernement a tenu les audiences publiques sur la nouvelle *Loi sur les entreprises de services monétaires*, l'automne dernier, aucun exploitant de guichet automatique n'a été invité à prendre la parole. Des consultations précipitées se sont tenues en une seule journée, au mois de novembre. L'A.D.A. avait alors communiqué au ministre Bachand, responsable du projet de loi, sa vive inquiétude au sujet de l'application concrète de la loi. Bien sûr, les détaillants en alimentation appuient la lutte à la fraude fiscale, mais pas sans une mise en contexte rigoureuse de l'environnement commercial.

Quelques semaines plus tard, le projet de loi n°128 était adopté par l'Assemblée Nationale. Dans cet empressement, aucun responsable provincial ou député ne s'est arrêté à l'impact que la loi aurait sur les milliers d'opérateurs de guichets privés. La nouvelle règlementation risque carrément de rayer de la carte le marché des guichets automatiques privés (GAB). Les entreprises qui opèrent dans le secteur de la vente de guichets automatiques verront leur marché fondre à vue d'œil. Tandis que les détaillants en alimentation, de leur côté, continueront de se faire étrangler un peu plus par les banques pour leurs services de paiement.

Une loi inapplicable

C'est à l'Autorité des marchés financiers (AMF) qu'a été confiée la rédaction du règlement, dont une première version sera soumise à commentaires au mois de juin. C'est également l'AMF qui sera ensuite responsable de veiller à l'application de la loi. Malgré plusieurs rencontres avec les représentants de l'industrie et une bonne volonté évidente, l'AMF est contrainte d'implanter une loi mal écrite et inapplicable dans sa forme actuelle.

L'objectif de la loi

Régir par l'octroi d'un permis d'exploitation les entreprises de services monétaires comme les bureaux de change, les bureaux d'encaissement de chèques et les exploitants de guichets automatiques privés.

Le permis

Le permis sera délivré à l'exploitant du guichet automatique, c'est-à-dire celui qui est responsable de l'approvisionnement en fonds de la machine. Des droits seront exigibles annuellement pour ce permis. Pour l'instant, on ignore à combien pourrait être fixé le montant exigé pour ce droit. L'AMF délivre cependant déjà deux types de permis, aux compagnies d'assurance et aux sociétés de placement. Ces deux permis coûtent annuellement entre 750 $ et 1500 $ à leurs détenteurs.

Avant que le permis ne soit délivré par l'AMF, l'exploitant d'un guichet automatique ainsi que chacun des employés qui approvisionnent le GAB en argent doivent faire l'objet d'un rapport d'habileté de la Sûreté du Québec (SQ). Chacun de ces rapports coûtera environ 90,00 $ et sera à la charge du demandeur de permis.

Il faut prévoir 45 jours pour le traitement complet de la demande de permis.

Enquête de la SQ

En guise d'exemple, le propriétaire d'un dépanneur, qui confierait à deux employés - un gérant de jour et un gérant de nuit - le soin d'approvisionner son GAB en fonds en plus de lui-même, débourserait d'office un montant de 270 $ en frais de SQ. Aussitôt qu'un de ces deux gérants quitterait son poste, le détaillant devrait à nouveau mettre la main à sa poche et défrayer un autre 90 $ pour l'enquête du nouvel employé. Rappelons que le roulement de personnel dans le commerce de l'alimentation tourne généralement autour de 25 %!

Dans le cas de corporations comme Ultramar, qui exploite quelque 250 guichets, il faudra que les enquêtes de la SQ portent sur un peu plus de 600 personnes la première année. Ultramar devra consacrer, juste pour l'enquête de la SQ, la coquette somme de 54 000 $!!!

En estimant que le GAB du détaillant en question enregistre entre 150 et 200 transactions par mois, on peut aisément s'imaginer que la petite machine se retrouvera sur le trottoir!

Comme pour tous les autres permis requis au détail, nous considérons que le propriétaire devrait être l'unique répondant pour son entreprise, puisqu'on parle ici de son compte bancaire. L'enquête de la SQ ne doit être effectuée que sur la personne titulaire du compte bancaire où s'accumule l'argent généré par le GAB privé. Quel employé déposerait 10 000 $ dans un guichet automatique qui appartient à son patron???

Pas besoin de chercher loin pour comprendre que les GAB privés à risque sont situés dans des commerces dont les propriétaires n'accepteront jamais de faire l'objet d'une enquête. La simple évocation d'une enquête de la SQ sur leurs antécédents les dissuadera de blanchir de l'argent de cette façon. N'était-ce pas là votre objectif, monsieur le ministre Bachand?

Pour les exploitants de GAB privés, le guichet automatique est un service supplémentaire offert à la clientèle et non leur activité commerciale principale. Ils ne peuvent pas être traités comme des directeurs de bureaux de change.

Quoi faire alors?

Scénario 1 : Les commerçants mettront les guichets automatiques à la rue et offriront à leurs clients d'effectuer leurs retraits à même le TPV qui lui, n'est absolument pas réglementé.

Scénario 2 : Les commerçants récupèreront les frais liés au nouveau permis en augmentant les frais de transaction imposés au client. Ainsi, lorsqu'un client s'indignera parce qu'il lui en coûte 5,00 $ pour en retirer 20,00 $, on pourra lui expliquer qu'il contribue ainsi fièrement à la lutte contre l'évasion fiscale.

Étrangler les propriétaires détaillants : le jeu préféré des grandes banques

La situation est d'autant plus désagréable pour les détaillants en alimentation, que le foisonnement des GAB privés est en fait la solution qu'ils avaient trouvée afin d'éviter de débourser aux banques et émetteurs de crédit des frais transactionnels toujours plus abusifs. Le Canada dispose de plus de 35 000 guichets automatiques bancaires (GAB) dont plus du tiers sont privés, selon les données de l'organisme Option Consommateurs. L'émission La Facture de la télévision de Radio-Canada révélait même dans un reportage que le Canada est le pays où l'on retrouve le plus de guichets privés au monde. Pour nous, il ne s'agit sûrement pas d'une coïncidence puisque le Canada est également l'un des pays où le système de paiement électronique coûte le plus cher aux commerçants. En éliminant les GAB privés, les grandes banques – qui au passage ne sont pas soumises à la Loi 128 – éliminent la concurrence et s'approprient la marché. D'ailleurs, ne les entend-t-on pas se taper dans les mains jusqu'ici?

ENCADREMENT LÉGISLATIF

Nouvelle loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation : on ignore toujours à quoi s'attendre!

À moins d'un mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation (LCSPC), les détaillants n'ont toujours pas obtenu de réponses satisfaisantes à leurs questions. Comment s'appliquera la loi C-36? L'élément le plus préoccupant est l'obligation de tenue de documents, qui pourrait s'avérer carrément inapplicable sur le terrain.

Selon le texte de la loi et les informations obtenues à ce jour, les détaillants en alimentation devront, à partir du 20 juin prochain, tenir des registres qui contiennent les renseignements suivants, pour tout produit de consommation vendu en magasin : « les nom et adresse de la personne de qui ils ont obtenu le produit, les lieux où ils l'ont vendu et la période pendant laquelle ils l'ont vendu ». C'est ce dernier détail qui inquiète l'A.D.A. Il faudrait, pour ce faire, que tous les articles de chaque lot soient identifiés par un code électronique unique (RFID). L'A.D.A. rappelle qu'uniquement dans le secteur alimentaire, au moins 5 000 détaillants n'ont toujours pas d'ordinateur sur les lieux de leur travail.

Santé Canada a mis en ligne une section « Foire aux questions » sur son site Internet avec l'information disponible à ce jour. Ceux qui le souhaitent peuvent également

s'inscrire à des séances d'information qui se tiendront dans plusieurs villes du pays.

Séances d'information :

Montréal : Mardi le 7 juin
de 9h00 à 11h30 (Français)

Mardi le 7 juin
de 13h00 à 15h30 (Anglais)

Québec : Mercredi le 8 juin
de 9h00 à 11h30 (Français)

Rappel des faits saillants de la LCSPC pour les détaillants :

- À partir du 20 juin 2011, toute personne qui vend tout produit de consommation à des fins commerciales devra tenir des documents indiquant les nom et adresse de la personne de qui elle a obtenu le produit, les lieux où elle l'a vendu et la période pendant laquelle elle l'a vendu.
- Les documents sont présentés de manière claire et lisible, sous format électronique ou papier, en français ou en anglais. La période de conservation obligatoire est de six ans.
- Les produits de consommation comprennent tous les produits non-alimentaires qui ne sont pas déjà réglementés par une autre loi comme les médicaments, produits naturels ou cosmétiques.
- Aucune exemption n'est prévue, pas plus qu'une période de transition ou d'implantation progressive.

TABAC

VITAL sera élargi et confié à la Sécurité publique

Tel qu'annoncé dans le budget provincial du printemps, 3 millions $ supplémentaires seront consacrés aux escouades mixtes d'intervention contre les réseaux de contrebande. C'est ce que l'A.D.A. réclamait depuis des années. Le nombre d'escouades passera ainsi de trois à dix à travers le Québec. Parmi les régions ciblées se trouvent notamment la Montérégie et

Valleyfield, évidemment touchées par la proximité des sources d'approvisionnement en produits illicites du tabac.

Ce financement survient alors que le projet pilote VITAL, qui était auparavant financé et déployé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, a démontré son efficacité. C'est dorénavant le ministère de la Sécurité publique et le programme Accès-Tabac qui reprendra le flambeau. Le véhicule n'a pas vraiment d'importance pour l'A.D.A. VITAL ou Accès-Tabac, tant que la pression est maintenue sur les contrebandiers et consommateurs de produits du tabac illicites.

L'A.D.A. est heureuse de constater que la performance de VITAL est reconnue et que des fonds additionnels sont garantis pour poursuivre la répression du commerce illicite du tabac. Ce modèle unique qui encourage la collaboration des détaillants, des forces de l'ordre et de l'administration publique devrait inspirer les législateurs dans l'avenir. Contrairement à ce que plusieurs peuvent croire, les détaillants ne sont pas au cœur du problème, mais plutôt de la solution.

ENVIRONNEMENT

Le Conseil du Trésor ressuscite Recyc-Québec

La Commission de l'équité salariale et Recyc-Québec ont été retirés du projet de loi 130, qui prévoit l'abolition de plusieurs organismes. C'est ce qu'a annoncé Michelle Courchesne, présidente du Conseil du Trésor, le jeudi 5 mai dernier. Déposé en novembre dernier devant l'Assemblée nationale, le projet de loi avait fait couler beaucoup d'encre. Mme Courchesne affirme avoir décidé de retirer Recyc-Québec de la liste des organismes à supprimer suite aux consultations particulières qui ont été menées.

Pro-Consigne Québec naît dans sa confusion!

Quelques jours après l'annonce du sauvetage in extremis de Recyc-Québec, le mouvement Pro-Consigne Québec a effectué une sortie publique pour réclamer l'institution d'une consigne sur les contenants de

C'est chez vous que ça se joue!

Deux semaines après le lancement, les ventes de Lotto Poker dans le secteur de l'alimentation et des dépanneurs représentent 77 % de toutes les ventes de Lotto Poker au Québec.

- En vente depuis le 2 mai 2011
- Premier-né d'une nouvelle génération de produits sur terminal appelée les jeux éclair
- Possibilité de gagner instantanément, en magasin
- Une toute nouvelle façon de jouer à la loterie
- De l'achalandage et des revenus additionnels pour les détaillants
- Une ambiance unique dans chaque commerce!

plastique, de verre et d'aluminium à Montréal. Pro-consigne est un mouvement créé à l'initiative du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), qui regroupe également les organismes Équiterre, le réseau québécois des groupes écologistes, l'Association des brasseurs du Québec, l'Association des microbrasseries du Québec, la Fédération du commerce de la CSN et les villes de Laval et de Montréal.

L'objectif du mouvement semble être l'élargissement de la consigne coûte que coûte, même si elle s'avérait un jour être moins efficace pour protéger l'environnement que la collecte sélective. Pro-consigne confond totalement la fin (protection de l'environnement) et le moyen (consigne). Gilles Côté, vice-président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui fait partie de Pro-Consigne, expliquait d'ailleurs sans aucune gêne cette ineptie par voie de communiqué, le 13 mai dernier :

« *La nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ouvre la porte à* ***l'abolition de la consigne sur les contenants de boissons gazeuses si leur taux de récupération s'avérait supérieur par l'entremise de la collecte sélective****. Nous pensons au contraire que la consigne doit demeurer un mode de récupération complémentaire à cette dernière et même qu'elle devrait être élargie à d'autres contenants, notamment aux bouteilles d'eau* ».

L'A.D.A. n'arrive pas à comprendre une prise de position aussi absurde. Nous espérons que les journalistes qui, il y a quelques mois, dénonçaient les actions d'un supposé lobby anti-consigne auront cette fois-ci, le réflexe de se poser des questions sur ce genre de déclaration. Simple rappel : la consigne permet d'éviter d'enfouir autour de 40 000 tonnes de matières alors que la collecte sélective dévie près de 800 000 tonnes.

L'A.D.A. tient à rappeler que la réussite du système de consigne repose sur les épaules de ses membres, qui se font depuis toujours un devoir de contribuer à la protection de l'environnement. Toutes nos positions sont transparentes et pragmatiques, nous sommes prêts à remettre en question nos positions en fonction des études et données disponibles.

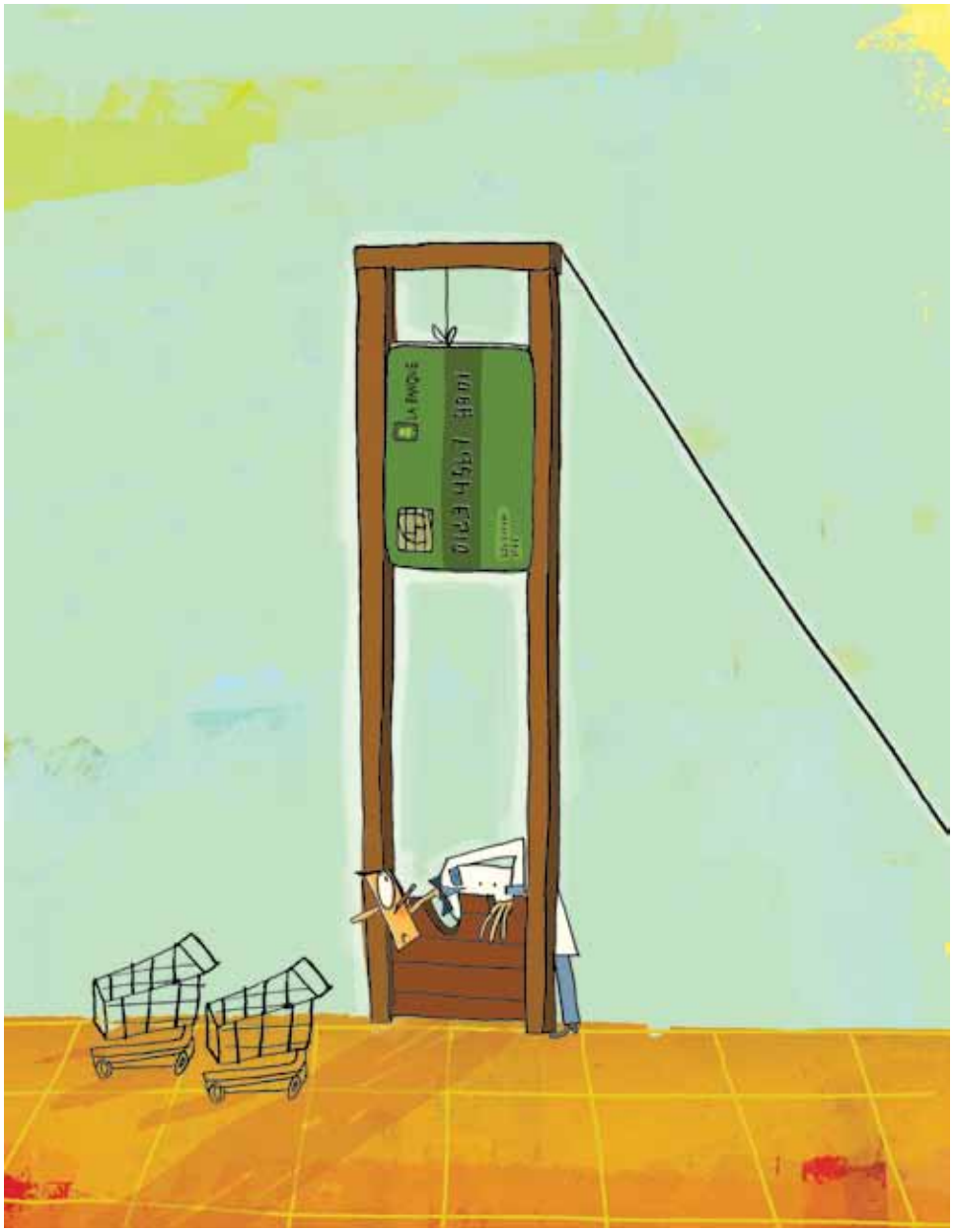

Illustration de Jacques Laplante

FRAIS TRANSACTIONNELS

Les commerçants situés dans les zones sinistrés seront pénalisés

Le gouvernement du Québec a émis plus de 200 cartes de crédit Mastercard au début du mois de mai, afin de verser directement aux sinistrés de la Montérégie les montants d'indemnisation qui leur sont accordés. Avec ce projet pilote, l'objectif du ministère de la Sécurité publique est de pouvoir verser l'argent le plus rapidement possible aux victimes du sinistre, tout en évitant un maximum de frais de gestion administrative. Si l'expérience s'avérait concluante, la méthode pourrait être élargie à l'avenir pour l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

L'A.D.A. comprend et adhère tout à fait aux visées du projet pilote, mais dénonce vivement le choix d'utiliser des cartes de crédit pour y arriver. On ignore le taux spécifique qui sera appliqué à cette carte, mais l'on connaît les taux abusifs généralement imposés aux marchants par les banques et émetteurs de crédit. Le gouvernement, en choisissant d'agir ainsi, fera payer des frais supplémentaires aux commerçants d'une zone sinistrée alors que logiquement, ils auraient plutôt besoin du contraire! Les catastrophes naturelles deviendront une occasion de plus pour les émetteurs de crédit de se remplir les poches. Le malheur des uns fait le bonheur des autres, paraît-il.

Si l'idée du versement électronique d'indemnités est valable et pertinent, pourquoi ne pas tenter utiliser le réseau Interac, dont les frais de transaction sont beaucoup plus raisonnables, pour y arriver?

L'A.D.A. a déjà réagi par la voix de son président, Christian Jasmin, en sensibilisant le ministre Dutil à la situation. Vous pouvez également lire son éditorial en page 3 de ce numéro.

La nouvelle « Visa Payroll » : un tsunami de frais transactionnels

Payer ses employés en déposant leur salaire directement sur une carte Visa, voici ce que le géant du crédit propose aux entreprises américaines depuis le début du mois de mai. Seulement disponible aux États-Unis pour l'instant, il faudra attendre un peu avant de savoir si la Visa Payroll sera proposée aux employeurs canadiens.

L'A.D.A. déplore plus promptement ce type de produit, qui ne profitera à personne sauf aux banques et émetteurs de crédit, qui récolteront ainsi des millions de dollars supplémentaires en frais transactionnels. En plus de menacer directement les petites et moyennes entreprises de vente au détail, cette façon de rémunérer les salariés pose, selon l'A.D.A., un grave problème éthique.

Prix de l'essence : La Sénateure Ringuette rappelle que les frais transactionnels y sont pour beaucoup

Alors que le ministre de l'Industrie, Tony Clement, convoquait l'industrie pétrolière à Ottawa afin d'expliquer la structure des prix aux parlementaires, la Sénateur libérale Pierrette Ringuette rappelait, par voie de communiqué, l'impact indéniable des frais transactionnels imposés aux commerçants sur le prix de l'essence. « Le Ministre Clement veut que l'industrie du pétrole explique pourquoi le prix de l'essence est si élevé. Nous savons qu'un des facteurs du prix élevé de l'essence est le coût chargé par Visa et Mastercard au marchand. Le gouvernement pourrait prendre des mesures immédiates pour remédier à la situation », a-t-elle affirmé. Le communiqué, paru le 13 mai, expliquait également que « chaque transaction de carte de crédit à la pompe peut coûter au détaillant jusqu'à 3 % du prix de vente » et que « lorsque l'essence passe de 1,01 $ à 1,31 $, la marge de profit augmente d'environ 1% pour les détaillants. Alors que les sociétés de carte de crédit chargent une redevance jusqu'à 3 % équivalent à près de 30 % de profit additionnel pour Visa, Mastercard et les institutions financières ».

La Sénateure Ringuette, dont le projet de loi visant à réglementer les frais imposés aux marchands est toujours à l'étude, a aussi rappelé qu'un plafonnement des frais transactionnels permettrait aux Canadiens d'économiser des milliards de dollars, et que le Canada est un des pays où ces frais sont les plus élevés dans le monde.

PRIX DE L'ESSENCE

Le prix de l'essence à la pompe a joué aux montagnes russes ce printemps. Si bien que l'idée de l'imposition d'un prix plafond par Québec a refait surface. D'abord amenée par l'Association québécoise des indépendants du pétrole (AQUIP) en octobre dernier, la proposition avait été appuyée par l'Union des consommateurs et l'A.D.A.

Talonnée par François Rebello, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de protection du consommateur et député de La Prairie, la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, a demandé à la Régie de l'Énergie et à son ministère d'étudier la question. Le gouvernement du Québec demeure toutefois très sceptique sur l'effet de l'établissement d'un prix plafond à la pompe. Le vendredi 13 mai, le Premier ministre Charest déclarait déjà qu'un prix plafond limiterait la concurrence et pourrait nuire aux consommateurs.

Mais il n'y a pas qu'à Québec que la question a été soulevée. Tony Clement, le ministre de l'Industrie du Canada a convoqué

les représentants de l'industrie pétrolière en commission parlementaire. Le ministre souhaiterait mieux comprendre la façon dont les pétrolières établissent leurs prix, qualifiée trop « opaque » pour l'instant.

AGROALIMENTAIRE

Traçabilité de la viande bovine : Le MAPAQ déposera son rapport final en juin

C'est le 22 juin que sera déposé le rapport final d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ), au sujet de la traçabilité de la viande bovine tout au long de la filière. Le document sera présenté pour approbation au comité de travail mis sur pied l'automne dernier par le MAPAQ, et dont l'A.D.A. fait partie. ATQ a procédé à des visites d'entreprises qui opèrent dans la production, la transformation et la vente au détail de viande bovine, afin de dresser un portrait de l'état actuel de la traçabilité des ces produits au Québec. La plupart des sites visités, selon le rapport de mi-étape, fonctionnaient avec une traçabilité au lot.

L'A.D.A. tient à s'assurer que le comité de travail soit au fait des performances, réalités, contraintes et obligations des détaillants québécois. Une fois approuvé, le rapport final devra d'ailleurs faire l'objet d'une publication. Nous vous tiendrons au courant des détails dans notre RADAR de l'automne.

Hausse du prix du lait : le Conseil des industriels laitiers du Québec réclame sa part

Le 19 mai dernier, le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) demandait à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de modifier sans audience le règlement sur les prix du lait aux consommateurs pour le 1er août 2011. Cette demande survient suite à l'annonce de la Commission canadienne du lait d'augmenter le prix du lait de consommation à cette date. Le CILQ demande à ce que la hausse consentie aux producteurs soit ainsi appliquée à toute la chaîne de production laitière.

Une nouvelle formule de calcul?

Dans sa décision rendue le 20 décembre 2010, sur le Règlement sur les prix du lait de consommation, la RMAAQ enjoignait les intervenants qui requièrent la modification de l'approche actuelle de réglementation des prix du lait de consommation à produire un plan d'action avec échéancier pour la fin juin. La position des détaillants est toujours la même : accorder une augmentation du prix minimum à deux volets, soit une pour les détaillants et une autre pour les laiteries, sachant que les producteurs bénéficient déjà de leur propre indexation annuelle.

Erratum

Dans notre dernière édition, dans l'article traitant du budget provincial 2011-12, nous écrivions que la Société des Alcools du Québec a revu à la hausse ses prévisions de revenus pour l'année 2010-2011, et que ceux-ci passeront de 182 millions $ à 187 millions $. Or, nous aurions dû écrire de 882 millions $ à 887 millions $. Toutes nos excuses.

INNOVER

SIAL Canada / SET Canada 2011 :
L'évènement remporte un fort succès à Toronto

C'était la 8e édition du SIAL Canada mais la toute première à se tenir à Toronto. Le Metro Convention a accueilli l'évènement du 11 au 13 mai dernier.

Le bilan est plus qu'impressionnant : 697 exposants provenant de 37 pays ont participé au Salon - il s'agit d'un chiffre record – pour rencontrer près de 12 500 visiteurs venus des quatre coins de la planète.

En tant que partenaire historique de SIAL Canada, l'A.D.A. a participé avec enthousiasme à l'évènement. « Nous sommes très fiers de cette première édition qui s'est tenue à Toronto », commente Christian Jasmin, président du Conseil de l'A.D.A. « Ce fut un succès sur toute la ligne, grâce entre autres au soutien des gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec. Présents sur place, les ministres de l'Agriculture ont démontré un fort appui à notre démarche », poursuit-il. Pour M. Jasmin, SIAL Canada a encore une fois démontré son leadership en termes de plateforme d'innovation et de nouveauté dans l'industrie agroalimentaire : « Cette présentation à Toronto nous a permis d'élargir encore plus nos horizons. Lors de notre retour à Montréal, en 2012, SIAL Canada sera encore plus fort et inspiré, afin de présenter un salon encore plus éblouissant! »

Monsieur Xavier Poncin, directeur de SIAL Canada, monsieur Marek Sawicki, ministre de l'Agriculture et du développement rural de la Pologne, madame Carol Mitchell, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, monsieur Umberto Vattani, président de l'Institut du Commerce extérieur de l'Italie, monsieur Pierre Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agroalimentaire du Québec et madame Andrea Lyon, sous-ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Madame Carol Mitchell, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, monsieur Pierre Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agroalimentaire du Québec et monsieur Umberto Vattani, président de l'Institut du Commerce extérieur de l'Italie.

En tant que pays à l'honneur, l'Italie a profité du SIAL Canada pour donner le coup d'envoi à une énorme campagne de communication et de promotion des produits italiens à travers le Canada.

Christian Jasmin, président des conseils d'administration d'Expo CANADA FRANCE et de l'A.D.A. en compagnie de Xavier Poncin, directeur de SIAL Canada.

Franc succès, la première édition de COFFEE CUP by SIAL a attiré une trentaine de participants de 7 pays. Les catégories mélanges et origines contrôlées, ainsi qu'une mention spéciale pour le meilleur café certifié ont été évaluées par un jury composés de professionnels de l'industrie du café.

« Toujours le bon choix ! », la nouvelle campagne d'Aliments du Québec, en collaboration avec les trois grandes chaînes de distribution alimentaire du Québec, a été lancée le 3 avril dernier. Fort du succès remporté au cours des dernières années, Aliments du Québec souhaite guider le consommateur dans son geste d'achat en lui fournissant un repère incontournable, le logo Aliments du Québec. La comédienne Chantal Fontaine, porte-parole de la campagne, multipliera les interventions publiques sur le sujet. Un site Internet peut également être consulté au **www.toujourslebonchoix.com**. Au cours des trois dernières années, le nombre d'aliments certifiés par Aliments du Québec a triplé, passant de 4 000 à plus de 12 000.

De gauche à droite : Jean Louis Charpentier, vice-président à la mise en marché des produits périssables, Metro, Charles Valois, vice-président à la mise en marché, Loblaws, Yvan Ouellet, vice-président aux achats et à la mise en marché des produits périssables, Sobeys, Christian Jasmin, président du Conseil de l'A.D.A., Florent Gravel, président du Conseil d'Aliments du Québec et président-directeur général de l'A.D.A., Marie Beaudry, directrice générale d'Aliments du Québec, Chantal Fontaine, porte-parole de la campagne et Pierre Corbeil, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

TDR

Nomination au
Temple de la Renommée A.D.A. 2011

L'A.D.A. est heureuse de dévoiler son lauréat 2011 au Temple de la Renommée de l'A.D.A. pour la bannière Provigo. Il s'agit de Martine et Danielle St-Georges, co-propriétaires du magasin Provigo Alimentation D.M. St-Georges Inc., à Saint-Michel-des-Saints. Propriétaires depuis mai 2001, les deux sœurs ont acheté le magasin de leur père, Julien St-Georges. *« Nous travaillons dans l'alimentation depuis presque toujours, nous sommes nées dans un panier d'épicerie! »*, lancent-elles en chœur. C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons à venir célébrer cette nomination et à rendre hommage à ces grandes de l'alimentation le 5 novembre prochain, lors du 56e Congrès annuel de l'A.D.A., qui se tiendra au Fairmont Mont-Tremblant, dans les Laurentides. Nous vous attendons tous pour cette soirée de gala mémorable!

Martine et Danielle St-Georges
Co-propriétaires du magasin Provigo Alimentation D.M. St-Georges Inc.

Erratum

Dans notre dernière édition, nous vous présentions notre lauréat IGA au Temple de la Renommée 2011, M. Michel Bouchard. Nous avions écrit que M. Bouchard était le propriétaire de la coopérative des consommateurs de Lorette or, il en est le directeur général. Toutes nos excuses pour cette erreur.

GOLF

Quelle journée magnifique!

Dame Nature a été très généreuse avec nous pour la 48e édition de notre Tournoi de golf annuel.

Malgré quelques gouttes de pluie, la journée fut des plus agréables!

Vous avez été près de 300 – détaillants, fournisseurs et partenaires – à accepter notre invitation à venir jouer sur l'un des plus beaux parcours du Canada, et nous sommes très heureux d'avoir pu vous compter parmi nous.

Nous tenons à remercier chacun des participants et bien sûr, nos généreux commanditaires. Un merci spécial à Sleeman, notre commanditaire principal pour l'occasion. C'est grâce à vous tous que nous avons pu faire de cette journée une telle réussite. Merci et à l'an prochain!

48e Tournoi de golf annuel de l'A.D.A.

48e

Tournoi de golf annuel de l'A.D.A.

Merci à tous nos commanditaires

Commanditaire principal

SLEEMAN

Commanditaires associés

metro · provigo · Coca-Cola · Sobeys

Commanditaires Or

Maple Leaf · Aliments du Québec · Labatt · VCS Groupe Conseil · PepsiCo · Tropicana · SAO Alimentation

Commanditaires Argent

arneg · Boris · JTI · Loto Québec · Les Quatre Feuilles · RBH · Saputo · SAVOURA

Autres commanditaires

A. Lassonde Inc. · Old Dutch · Bonduelle · Bonnet Névé · Fairmont Le Manoir Richelieu · Burnbrae · Sterling · Alcotest Québec · Marc Anthony · Pratico pratiques · jean-paul beaudry inc · Kraft foods · Deli Chef · Heinz · Kasper Kerkels · Chagall · Landry Morin · Fairmont Tremblant · Fasken Martineau · Lacroix Gascon · parmalat · La Presse · Platte · l'alimentation · Sanimax

Association des détaillants en alimentation du Québec

Conçus et fabriqués par des gens de chez nous

Comptoirs réfrigérés pour les supermarchés, boucheries, fromageries, poissonneries, restaurants, fruiteries, pâtisseries

Lacolle 3

Lisbona

BEENERGY · BEENVIRONMENT

arneg CANADA

18 rue Richelieu, Lacolle (Québec) J0J 1J0 CANADA
Tél. : 450 246-3837 • 1 800 363-3439 • Fax : 450 246-4428
www.arnegcanada.com

MISSION PRÉVENTION

FRAUDE

La confiance se gagne en gouttes et se perd en litres

J'ai choisi de partager avec vous une journée dans mes souliers. J'ai envie de vous faire comprendre combien le traumatisme est grand pour un propriétaire quand il réalise que son entreprise a été victime d'une fraude majeure. Plus que tout, j'aimerais éviter que ce soit vous, le prochain à qui je doive tenir la main, lorsque le traumatisme de la perte frappe de plein fouet.

Cette semaine, mon équipe et moi, avons découvert la plus grosse fraude connue dans l'histoire de notre département. Bien entendu, nous ne nommerons pas le client, appelons-le « *Monsieur Trauma* ». Quant au suspect, appelons-le « *Tannant* ».

« Je crois que mon contrôleur financier me vole », me dit-il d'entrée de jeu.

Je reçois donc un appel de *Monsieur Trauma* vers la fin de la semaine passée. « Je crois que mon contrôleur financier me vole », me dit-il d'entrée de jeu.

Puisque *Monsieur Trauma* est toujours très occupé et qu'il faisait bien confiance au *Tannant*, il signait, parfois, des chèques en blanc. Parfois il signait une pile de chèques sans voir les factures et souvent, il négligeait d'ouvrir l'enveloppe de l'état de compte bancaire et ne consultait pas les chèques encaissés. **Est-ce que vous vous reconnaissez dans ce scénario?**

Pour faire une horrible histoire courte, le *Tannant*, comprenant à quel point il était l'homme de confiance, a rénové sa maison « sur le bras » de *Monsieur Trauma*, payait ses comptes de crédit personnels à partir des comptes de l'entreprise, se faisait des chèques à son nom et au nom de sa conjointe en imitant la signature de son patron.

Lors de l'interrogatoire, le *Tannant* admit avoir fraudé et volé son patron pour 550 000 $ et ce, en moins d'un an de service. L'enquête a démontré également que *Tannant* était bien connu du milieu carcéral puisqu'il avait déjà purgé 7 années de prison pour des fraudes totalisant plus de 12 millions de dollars au gouvernement. Lorsque je lui ai demandé s'il recommencerait lors de sa prochaine sortie de prison, il m'a répondu : « Bien sûr, c'est comme ça que je gagne ma vie! ».

Au moment où j'écris cet article, le *Tannant* dort paisiblement sur un lit de prison alors que *Monsieur Trauma*, lui, ne dort tout simplement pas. Il se demande si son entreprise se relèvera de cette horreur…

Posez-vous ces questions :

- Négligez-vous de faire des vérifications pré emploi complètes?
- Signez-vous des chèques en blanc?
- Pensez-vous que vous n'avez pas à voir chaque facture avant de signer le chèque?
- Vous arrive-t-il de ne pas questionner ces factures?
- Est-ce le même employé qui prépare les chèques, fait la conciliation bancaire, les dépôts et les entrées au grand livre?

Si vous avez répondu oui à une seule de ces questions, vous pourriez vous retrouver dans le rôle de Monsieur Trauma. Imaginez ce que représente une perte NETTE d'un demi million de dollars pour une entreprise qui a un chiffre d'affaires annuel de 10 millions. Imaginez ce que les prochaines années auront l'air, toutes les conséquences des gestes…

CHRONIQUE PLACEMENT

LANDRY MORIN
Gestionnaires de portefeuille

INVESTIR

L'univers des indices boursiers

Ce véhicule de placement a connu une telle croissance au cours des 20 dernières années qu'en avril 2011, on comptait plus de 2 600 indices boursiers transigés sur 48 bourses à travers le monde. Fait intéressant, le premier fonds négocié en bourse au monde a été coté au Canada en 1990. Aux États-Unis les FNB se négocient depuis 1993 et en Europe depuis 2000.

Comment ça fonctionne?

Un indice boursier est déterminé à partir d'un certain nombre de titres représentatifs d'un marché. Les fluctuations à la hausse ou à la baisse des indices donnent aux investisseurs une bonne idée de la tendance générale des marchés sur une période donnée. C'est ce qu'on appelle l'indice de référence ou le *benchmark*.

Un fonds négocié en bourse calque l'indice de référence, c'est comme un fonds commun de placement. Chaque part d'un fonds négocié en bourse (FNB) représente une propriété partielle dans un portefeuille de titres sous-jacents, assemblés de manière à atteindre un objectif de placement précis.

Pourquoi investir dans les fonds négociés en bourse?

Les FNB offrent des solutions pour la construction efficace d'un portefeuille. On peut choisir par style de gestion (valeur, croissance), par capitalisation boursière (grande, moyenne, petite), par secteur et sous secteur, par lieu géographique, etc. De plus, les FNB donnent un accès immédiat et sans intermédiaire au marché choisi.

Les investisseurs apprécient la simplicité et les avantages des FNB:

- **Transparence :** l'investisseur peut voir leur composition quotidiennement;
- **Liquidité :** achat et vente rapide sur des bourses reconnues;
- **Diversification :** les FNB procurent un accès au marché des actions, des obligations, des commodités, des secteurs spécifiques, aux devises, etc.;
- **Efficacité des coûts :** la moyenne des coûts de gestion est beaucoup plus basse que les honoraires de gestion des fonds mutuels;
- **Efficacité fiscale :** contrairement aux fonds mutuels qui distribuent tous le gain en capital annuellement, les FNB ne distribuent que très peu de gain. En revanche leur valeur s'accroît comme une action et le gain sera réalisé lors de la disposition;

Un univers en croissance

En date du mois d'avril 2011, 140 fournisseurs se partagent les parts de marché dans le monde et créent mensuellement des nouvelles solutions pour les investisseurs, voici les trois plus importants: Blackrock gère 475 fonds iShares pour 662 milliards, State Street Global Advisors gère 124 fonds pour 270 milliards et Vanguard qui gère 66 fonds pour un total de 173 milliards.

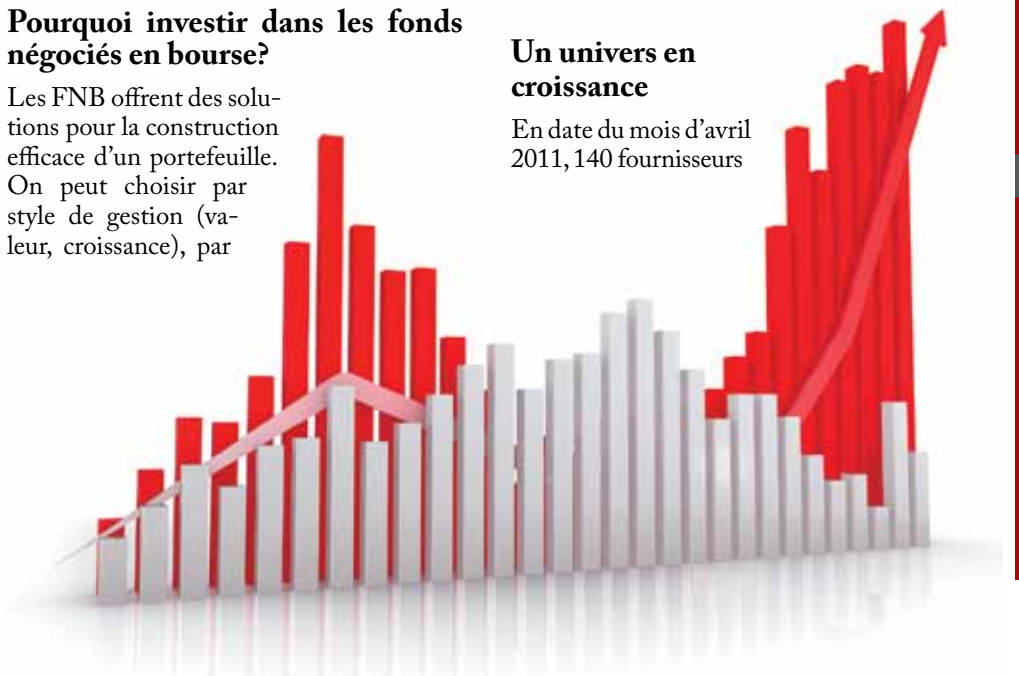

Choisir un FNB dans le monde

Ces fonds peuvent servir de complément ou être l'élément central du portefeuille selon les stratégies. Voici quelques éléments à considérer pour un bon choix :

1. Faire le choix de l'indice de référence :

À titre d'exemple au Canada il y a plus de 180 FNB et leur valeur excède les 43 milliards de dollars. Pour les actions canadiennes le plus important est le iShares S&P/TSX 60 (symbole XIU) géré par Blackrock;

2. Vérifier les antécédents du fournisseur :

L'expérience du fournisseur est importante pour assurer le volume et surtout pour les investisseurs plus téméraires qui décident d'utiliser des véhicules à levier;

3. Comparer la composition du fonds :

S'assurer que le fonds fait ce qu'il doit pour répondre à l'objectif, est-ce qu'il reproduit un indice ou est-ce un échantillon de cet indice?

Enfin, les FNB s'adressent à tous les types de portefeuilles et avant de s'y aventurer il est important de consulter un conseiller en valeurs mobilières ou un gestionnaire de portefeuille qui saura vous faire profiter de son expertise.

CHAQUE ANNÉE AU QUÉBEC, PRÈS DE 15 000 JEUNES SONT BLESSÉS, MUTILÉS OU TUÉS AU TRAVAIL.

DONNEZ DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DÈS L'EMBAUCHE.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, ÇA S'ENSEIGNE, ÇA S'APPREND.

www.jeunesautravail.com

CSST

DCP301-181-3 (2011-05)

CHRONIQUE RESSOURCES HUMAINES

ACCUEIL

L'intégration de vos nouveaux employés

Tous s'entendent pour dire que le recrutement d'un nouvel employé est un coût pour une organisation. Pour que ce coût se transforme en investissement, il faut que vous puissiez compter sur l'engagement de votre nouvelle recrue; et pour que cette dernière s'engage, elle doit sentir qu'elle a fait le bon choix et qu'elle est reconnue. Il faut donc lui offrir un accueil à la hauteur de la qualité du service que vous offrez à la clientèle de vos magasins.

Voici cinq étapes faciles à réaliser qui feront toute la différence dans l'accueil de votre nouvelle recrue :

Préparez son espace de travail : C'est élémentaire, mais primordial! Le nouvel arrivé doit constater, avec plaisir, que ses nouveaux coéquipiers ont pris le temps de lui faire une place, ce qui lui donnera, dès son arrivée, une image très positive de votre organisation.

Faites le tour du magasin pour le présenter à l'ensemble des employés : Le but est de l'intégrer, dès sa première journée, à l'ensemble de vos employés et non pas seulement à l'équipe de son rayon. Ainsi, dès son premier jour, il se sentira à l'aise de demander de l'aide, au besoin.

Informez ses futurs collègues de son arrivée : La veille de son arrivée, prenez quelques minutes pour présenter le nouvel arrivant et ses futures fonctions à vos employés. Cela diminuera la méfiance naturelle que les gens éprouvent devant un nouveau visage et évitera qu'on le prenne pour un client!

Planifiez sa première semaine : Le nouvel employé doit passer du temps avec ses collègues pour bien comprendre le rôle de chacun. Plutôt que de le laisser sur un vague « Fais le tour des gens ici... », donnez-lui un horaire précis et bien organisé en fonction des tâches de chacun.

Le rencontrer chaque semaine : On se rend compte très vite que les journées filent et que la dernière rencontre avec le nouvel employé remonte à plusieurs semaines. Réservez du temps à votre calendrier, cinq minutes suffisent, pour le questionner à savoir s'il se sent à l'aise avec ses nouvelles fonctions et son équipe de travail. Dites-lui de ne pas hésiter à venir vous voir, au besoin.

Un employé bien intégré à son équipe de travail et à ses fonctions offrira un rendement optimal plus rapidement.

Le succès d'une équipe de travail heureuse et performante repose principalement sur le fait que chacun des employés doit avoir la profonde conviction qu'il a sa place et que son apport est important pour l'organisation.

Nadine Moranville, CSMOCA

2 OUTILS INDISPENSABLES POUR EN CONNAÎTRE D'AVANTAGE SUR LE COMMERCE DE **DÉTAIL** ET DE **GROS** DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION

Le CSMOCA met à votre disposition un portrait du secteur du commerce de l'alimentation au Québec pour le COMMERCE DE DÉTAIL et le COMMERCE DE GROS.

LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS :

- L'emploi
- Les tendances socioéconomiques
- Les types de commerces
- Les métiers et professions
- Les programmes d'études et de formation
- Des données segmentées par régions administratives

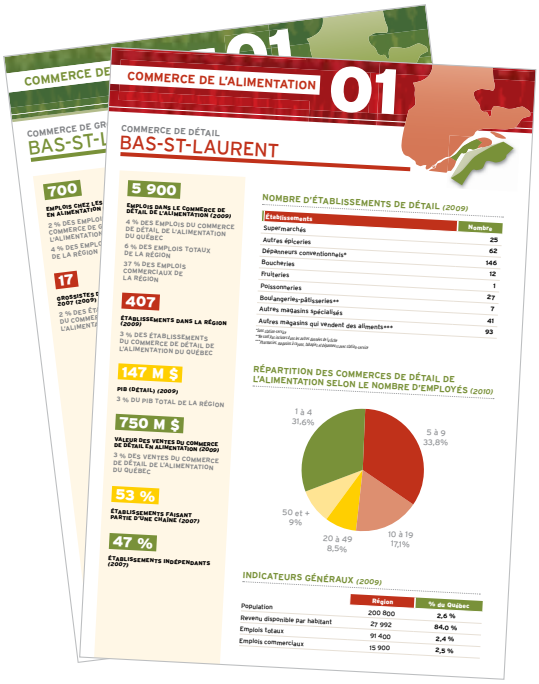

Fiches régionales

Diagnostic sectoriel

OÙ TROUVER LE CONTENU ?

Le contenu du diagnostic et les fiches régionales seront disponibles *(à partir de juin 2011)* au : **www.csmoca.org**

Pour de plus amples renseignements :

CSMOCA
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DU COMMERCE DE L'ALIMENTATION
1030, RUE BEAUBIEN EST, LOCAL 301
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2S 1T4

T 514 499-1598
F 514 499-3483
WWW.CSMOCA.ORG
INFO@CSMOCA.ORG

La Fondation Tirelire
au tournoi de golf de l'ADAQ

Le mardi 24 mai dernier avait lieu le tournoi de golf de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.). Durant cette belle journée de golf, quelques représentants de la Fondation Tirelire ont réalisé une activité de financement afin d'amasser des fonds supplémentaires pour lutter contre la faim au Québec. Au total, 1 404 $ ont été amassés grâce à la générosité de près de 300 golfeurs. Tous les participants avaient automatiquement une chance de gagner un crayon Mont Blanc d'une valeur de plus de 200 $. Afin de pimenter le jeu, les golfeurs qui réussissaient à atteindre le vert avec leur coup de départ avaient droit à cinq coupons supplémentaires. L'heureux gagnant de ce magnifique crayon est Alain Poudrier des Croustilles Yum Yum et Aliments Krispy Kernels.

Nous tenons à remercier chaleureusement les participants ainsi que l'Association des détaillants en alimentation du Québec qui nous accueille depuis quatre ans à son tournoi de golf et qui nous donne gracieusement un espace dans la revue RADAR. C'est grâce à des partenariats comme celui-ci que la Fondation Tirelire peut grandir tout en poursuivant sa mission.

▲ Daniel Choquette, Alain Poudrier, Christian Jasmin, Alain Thibaudeau, Florent Gravel

▲ Florent Gravel, Benoît Grégoire, Lucie Roulin, Léopold Turgeon, Marc-René Dussault

Fondation Tirelire
Les producteurs de porcs du Québec aident les organismes à soulager la faim

AVIS AUX DÉTAILLANTS

Pour faire suite à certaines communications reçues récemment, nous aimerions rappeler les éléments suivants découlant de la réglementation et des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique (CRUs) :

1 Les embouteilleurs de boissons gazeuses et les brasseurs (directement ou via Recycan) sont tenus de récupérer les contenants consignés qui leurs sont remis par les détaillants. Il ne leur est pas permis de discriminer selon la marque des produits. Les exceptions sont les suivantes :

- Les brasseurs **ne sont pas** tenus de récupérer des contenants de plastique et de verre de boissons gazeuses ;
- Les embouteilleurs **ne sont pas** tenus de récupérer des contenants de bière en verre ;
- Les embouteilleurs qui ne vendent aucun contenant de verre **ne sont pas** tenus de les récupérer non plus.

2 Les embouteilleurs et les brasseurs qui se présentent chez un marchand doivent reprendre **tous les contenants du même type** que ceux qu'ils vendent. Ils ne peuvent pas décider de laisser sur place un certain type de contenants qu'ils vendent (ex : récupérer l'aluminium mais laisser le plastique ou reprendre les contenants de leurs propres marques en laissant ceux vendus par des compétiteurs).

3 Si un embouteilleur ou un brasseur se présente dans un magasin, le détaillant **ne peut pas refuser** de lui remettre les canettes d'aluminium en lui disant qu'il les réserve pour quelqu'un d'autre.

4 Les marchands ne peuvent pas exiger d'un embouteilleur ou d'un brasseur de payer un montant fixe par sac pour les sacs qui proviennent des récupératrices automatisées puisque les quantités peuvent varier. Il est demandé aux marchands **d'attacher les coupons** associés aux sacs à récupérer. Ces coupons font foi du nombre de contenants dans les sacs.

5 Les marchands doivent **respecter la ligne verte** sur les sacs lorsqu'ils font la récupération sans utiliser de récupératrices automatisées. Si les sacs sont remplis jusqu'à la ligne verte, les quantités moyennes seront telles que définies lors des tests (petites canettes = 240 unités ; king cans = 100 ; PET de 2 litres = 40 ; PET d'un litre = 80 ; PET de moins d'un litre = 120 ; PET mélangé = 100).

Advenant qu'un Récupérateur ne respecte pas les dispositions définies dans le présent document, nous vous rappelons que vous pouvez communiquer en tout temps avec **BGE au 514-747-7737**, s'il s'agit d'un embouteilleur, ou avec **Recyc-Québec au 514-352-5002**, s'il s'agit d'un brasseur.

Nous rappelons à toutes les parties impliquées dans le système de consigne des contenants à remplissage unique qu'il en va de l'efficacité et de l'exactitude du système de respecter les règles de fonctionnement prévues par la réglementation et aux ententes.

L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC

Boissons Gazeuses Environnement

RECYC-QUÉBEC
Québec

SIAL 2012
Marché de l'alimentation Nord-Américain
Canada
Montréal

LA CAPITALE DE VOS AFFAIRES EN 2012

MONTRÉAL

9, 10, 11 MAI 2012
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
sialcanada.com

un événement comexposium The place to be

SIAL GROUP
ABU DHABI · MONTRÉAL · PARIS · SÃO PAULO · SHANGHAI · TORONTO

TCAQ

TABLES DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Les tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) ont pour mission la coordination des efforts de développement du secteur bioalimentaire régional du Québec.

Les 15 TCAQ sont régies par des conseils d'administration dont les membres proviennent des différents maillons de la filière agroalimentaire régionale et des organismes de développement bioalimentaire oeuvrant sur les plans local et régional.

Les TCAQ ont doté la plupart des régions du Québec d'une planification stratégique régionale pour le développement du secteur bioalimentaire. Ces plans ont permis de stimuler une dynamique concertée pour le développement agroalimentaire régional.

Un travail d'équipe aux saveurs d'ici

Quelle savoureuse idée que de réunir dans un même livret des recettes inspirées de l'agglomération de Longueuil. Grâce aux liens tissés en 2009 et 2010 entre le CDBAL et de nombreux chefs cuisiniers, restaurateurs et artisans du territoire, ces derniers ont accepté de livrer leurs secrets dans FAITES-EN TOUT UN PLAT !, pour permettre aux consommateurs d'apprêter les produits de la région d'une délicieuse façon. Les chefs nous y dévoilent des recettes qui ont figuré au menu de leur établissement respectif et qui mettent en valeur un ou des produits du Québec, en majorité issus de notre agglomération.

Grâce à la précieuse collaboration de plus de 35 marchands alimentaires de l'agglomération de Longueuil, la distribution de quelque 40 000 copies de livrets s'est effectuée auprès de la clientèle des épiciers. Monsieur Éric Bertrand, de IGA Brossard, était présent au lancement afin de parler au nom des détaillants de leur intérêt et de leur fierté à promouvoir les produits du Québec qui se retrouvent dans les étalages des petits et grands détaillants.

En plus de délicieuses recettes faisant la promotion de notre terroir, le livret FAITES-EN TOUT UN PLAT ! a réussi à rassembler des transformateurs, des restaurateurs, des chefs, des artisans et des détaillants de l'agglomération de Longueuil. Le projet a également suscité de la part des médias locaux une couverture médiatique au-delà des espérances.

Merci aux marchands de l'agglomération qui ont participé ! Votre ouverture aux produits du Québec et aux initiatives qui les valorisent est tout à votre honneur!

▲ Monique Brisson, présidente de la CRÉ de l'agglomération de Longueuil , Jean-Pierre Lessard, directeur régional MAPAQ-Montérégie Est, Michel Racine, chef propriétaire, Louis IVX aurait aimé, Éric Bertrand, IGA Bertrand et Jacques Deperriaux, président du CDBAL.

▲ Chefs participants à l'élaboration du livret FAITES-EN TOUT UN PLAT!

Détaillants en alimentation, vous savez que les consommateurs d'ici sont de plus en plus nombreux à opter pour les aliments du Québec ! **Plus de 12 000 produits** affichent déjà le logo Aliments du Québec et l'industrie innove sans cesse pour offrir de nouveaux produits tout au long de l'année.

Merci de faire **toujours le bon choix** en privilégiant et en mettant en valeur les aliments d'ici. **Vos choix comptent pour beaucoup dans l'économie du Québec.**

Chantal Fontaine

Québec